

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de la Haute-Ardèche lors de la Commission Permanente du 14 mai 2018 :

Plus de 22 000 € pour le canton

6 868 € répartis en faveur des communes de Coucouron, Montpezat sous Bauzon et Saint Cirgues en montagne, de la Communauté de communes des Sources et Volcans et du collège de la montagne ardéchoise, au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens,

15 200 € au titre du soutien aux structures culturelles, en faveur des associations suivantes :

- Association Colette Bonzo
- Association de sauvegarde et mise en valeur du Château de Ventadour,
- Cie la Ligne
- LEDA Atomica 07
- Société géologique de l'Ardèche
- Musique et culture en montagne

500 € en faveur de l'auto-école « route 102 » à Lalevade d'Ardèche, dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi » pour l'accompagnement d'un jeune, porteur d'un projet socio-professionnel accompagné par le réseau des missions locales.